

L'ULIS DU COLLÈGE DE BERCÉ

1-Qu'est ce que l'ULIS ?

L'ULIS est une **U**nité **L**ocalisée pour l'**I**nclusion **S**colaire qui accueille des élèves en situation de handicap. L'ULIS du collège de Bercé accueille des élèves ayant des troubles des fonctions cognitives ou mentales.

2- les élèves accueillis :

Les élèves sont orientés par la CDAPH (Commission des Droits et l'Autonomie des Personnes Handicapées). Pour être scolarisé en ULIS collège, il faut donc compléter un dossier lorsqu'on est en école primaire ou le demander en Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS) si on est déjà en ULIS école. Ce dossier est à transmettre à Sarthe Autonomie (anciennement MDPH 72).

Au collège de Bercé, les élèves sont accueillis de la 6^{ème} à la 3^{ème}. On peut donc rester quatre ans au maximum au collège.

Ce dispositif accueille 13 élèves au maximum, mais les élèves ne sont pas toujours tous ensemble en cours.

Les élèves accueillis ont des difficultés à :

- comprendre les consignes
- entrer dans les apprentissages
- mémoriser
- lire et écrire
- se concentrer

Ils font preuve aussi de beaucoup de lenteur dans l'exécution de leur travail.

3-L'organisation des enseignements :

Les enseignements sont assurés par un-e coordonnateur-trice ULIS, des professeurs du collège et des professeurs de lycée professionnel. De plus, il bénéficie de la présence d'une AESH (Accompagnant-e des Elèves en Situation de Handicap).

L'ULIS est un dispositif. Les élèves sont tous rattachés à une classe du collège (ex 6A, 4D,...). Ils vont participer à quelques cours dans leur classe de rattachement. Ce seront les **inclusions**.

Les inclusions s'effectuent souvent en EPS, Arts Plastiques, Education Musicale mais aussi en Technologie, SVT ou même Histoire-Géographie-EMC. Tous les élèves ne font pas les mêmes inclusions.

Pour le reste de leur emploi du temps, ils sont pris en charge par le coordonnateur ou la coordonnatrice ULIS.

Les emplois du temps des élèves relevant du dispositif ULIS sont tous différents. Ils tiennent compte des inclusions mais aussi des transports, de l'âge des élèves et des capacités de chacun. On trouve aussi, dans les emplois du temps, des moments en autonomie où les élèves travaillent sur des fichiers et sont encadrés par l'AESH.

Dans le dispositif ULIS, les élèves travaillent avec un plan de travail individuel afin :

- de respecter le rythme de chacun
- d'avoir un niveau de difficulté adapté aux capacités des élèves
- de choisir l'ordre de travail

A partir de la 4^{ème}, les élèves pourront être inclus en **atelier en Segpa**. Ils auront aussi la possibilité de faire des **stages en entreprises** pour les aider à construire leur projet de formation.

Les élèves scolarisés en ULIS au collège de Bercé participent à toutes les sorties ou voyages organisés par le collège.

A la fin de leur scolarité en 3^{ème}, les élèves passeront le CFG, Certificat de Formation Générale.

4- Conclusion

L'ULIS constitue un dispositif qui offre aux élèves qui en bénéficient une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins. Les enseignements et le rythme d'apprentissage sont adaptés et individualisés dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation (PPS). L'ULIS offre ainsi un cadre rassurant permettant progrès et réussite.